



Force Ouvrière
Syndicat National
de la Navigation
Aérienne

Vincent BACHELIER
Jean-Luc KITTEY
Julien BOULICAULT
Jean-Pierre HENAULT

www.snafo.com

ELECTION DES AGENTS CONTRACTUELS 84-16

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Dans cette période de profonds changements : réorganisations, réorientations, l'action syndicale menée par F.O. au sein de la DGAC et des instances européennes constitue une nécessité absolue. Cette force de proposition, de soutien et d'accompagnement est indispensable pour défendre les valeurs d'équité, d'équilibre et de progrès pour tous. C'est une volonté de rassemblement pour éviter l'isolement des agents contractuels.

Ce que nous avons déjà obtenu pour les 84-16 et les vacataires :

La reconnaissance du droit de vote en 1999. Les agents contractuels ont pu voter la première fois en 2000 pour élire leurs représentants en Commission Consultative Paritaire 84-16 (CCP). En 2000, FO syndicat majoritaire chez les agents contractuels, a signé les accords « SAPIN » dont est issue la loi de résorption de la précarité. Dans le cadre du protocole DGAC 2000, le SNNA-FO (seul syndicat confédéré à avoir engagé sa responsabilité) a obtenu une application active de la loi « SAPIN », la transformation d'emplois de vacataires (langue anglaise, pilotes d'échos radar) en emplois de contractuels. Puis en 2001, négociation avec la DGAC pour obtenir la rédaction des textes indispensables à l'ouverture de concours réservés. De 2002 à 2005 ouvertures et mise en oeuvre des concours réservés aux agents contractuels. 200 agents ont été titularisés grâce à l'action du SNNA-FO. En 2006, le SNNA-FO s'est battu pour obtenir, dans le protocole DGAC 2007-2009, une application active et équitable de la loi du 26 juillet 2005 (CDD/CDI) issue de la directive européenne 1999/70/CE. Ainsi, le SNNA-FO a négocié et obtenu un cadre de gestion en faveur des agents contractuels de la DGAC qui intègre de réelles perspectives de déroulement de carrière et un traitement équitable au regard des agents titulaires qui exercent les mêmes fonctions. Pour les 84-16, ce cadre de gestion est une avancée importante grâce à l'action du SNNA-FO et de vos représentants en CCP 84-16.

Ce que nous voulons obtenir pour les agents contractuels 84-16 et les vacataires :

La mise en place de mécanismes transparents en vue de garantir, pour l'ensemble des agents contractuels de la DGAC, la possibilité de postuler sur les postes de titulaires ouverts lors des campagnes de mutations pour une mobilité effective des non titulaires. De plus, le SNNA-FO demande qu'une prime mensuelle « retraite », de type NBI, soit mise en oeuvre dans le calcul de la rémunération des agents contractuels en activité à la DGAC, en prenant en compte l'ancienneté de ces agents.

Pour le SNNA-FO, ces revendications sont des priorités absolues.

Un nouveau protocole d'accord sera négocié en 2009, le SNNA-FO mettra tout en oeuvre pour garantir la reconnaissance et la place de tous les agents contractuels 84-16 et vacataires au sein de la DGAC. Les résultats des élections professionnelles seront déterminants pour la négociation protocolaire prévue en 2009.

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES,
 REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

Voter FO c'est permettre la défense des personnels non titulaires par le seul syndicat qui œuvre depuis toujours pour leur reconnaissance.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



HUMANISME
INDEPENDANCE
SOLIDARITÉ
PROFESSIONNALISME
VOTEZ
 DU 23 AU 30 JUIN 2008



HUMANISME INDEPENDANCE SOLIDARITE ET PROFESSIONNALISME



Depuis quelques années la DGAC et ses personnels doivent faire face à de fortes turbulences :

• **La volonté affichée de réduction des effectifs au sein de la Fonction Publique.** Cette réduction a été, jusqu'à présent, contenue par les organisations syndicales par le biais d'accords négociés au fil du temps, en particulier dans le cadre protocolaire DGAC ou licence. Ces accords concernent tous les agents de la DGAC en fonction dans ses différentes directions de métropole, des départements et territoires d'outre-mer et ceux affectés au BEA, à l'ENAC, à Météo France et au SEFA. En effet grâce à l'augmentation du trafic, aux besoins accrus liés à la Sécurité, à l'Environnement, à la nécessité de Capacité et à notre détermination nous avons pu démontrer les besoins en nombre de postes. De ce fait la DGAC a pu recevoir l'autorisation de la Fonction Publique et du Budget pour recruter dans toutes les catégories de personnels.

• **La séparation Opérateur – Régulateur** qui dès 2005 a contraint la DGAC à se réorganiser. Une deuxième réorganisation est en cours en 2008 prévoyant un regroupement en 3 Directions : **DCS, DSNA, DTA.** La DCS étant l'autorité de surveillance, la DSNA l'opérateur unique et la future DTA regroupant les autres directions existantes (DRE, DAST, DPAC...). Le Secrétariat Général est l'épine dorsale de ces 3 directions et joue un rôle transversal. Aucune mobilité n'a été exigée pour les personnels lors de restructurations. Les écoles SEFA et ENAC continuent à former les personnels techniques. L'intégrité de la DGAC semble maintenue mais rien n'est complètement acquis pour l'avenir de certains services (DTI par exemple).

• **La dimension européenne et bien entendu le FABEC.** Depuis les accords « ciel unique » de 1999 la commission européenne et les compagnies aériennes tentent de privatiser et de mettre en concurrence les services liés à la Navigation Aérienne. Sous prétexte d'améliorer la qualité du service et de réduire les retards (la France est le pays le plus survolé d'Europe et celui qui produit le moins de retards) leur but est de réduire les coûts tant au niveau des installations (réduction du nombre de centres en route) d'effectifs techniques, administratifs et ouvriers (externalisation de certaines tâches, réorganisation interne) pour préparer un FAB (bloc flexible d'espace) au sein duquel ils souhaitent fusionner les différents prestataires de la Navigation Aérienne ce qui reviendrait à faire disparaître la DSNA avec de graves conséquences pour les personnels.

Face à ces dangers FO agit à tous les niveaux de concertation pour contrer ce libéralisme qui n'apporterait que des réductions d'emplois, la disparition des différents statuts et une dégradation du service rendu.

Les principaux niveaux de concertations sont :

- A la DGAC dans les CTP centraux : CTP DGAC, DSNA, DO qui sont les instances où sont prises l'ensemble des décisions concernant l'organisation des services et des conditions de travail. FO est représenté avec droit de vote dans ces 3 CTP.
- Au sein du Ministère dans le cadre du CTP Ministériel où sont votées les modifications statutaires et indemnitaires concernant tous les personnels du Ministère donc ceux de la DGAC. Seuls trois syndicats sont représentés dont FO.

• Dans le cadre des instances européennes au sein de l'ETF qui regroupe les principaux syndicats européens représentant les personnels de l'Aviation Civile et qui est le partenaire social reconnu par la commission européenne. FO, membre actif depuis de longues années, défend un FAB coopératif permettant de mettre en commun les compétences de chacun pour développer de nouveaux systèmes, améliorer le service rendu dans le respect des droits et statuts des personnels de chaque état. On peut travailler en commun sans avoir un statut unique.

Dans tous les cas FO respecte dans le traitement des dossiers les valeurs suivantes :

- **Humanisme** : ce sont des hommes et des femmes qui rendent les différents services et occupent des emplois. Ces hommes et femmes ont ou peuvent avoir des contraintes liées à leur vie privée et ces contraintes doivent être respectées.
- **Indépendance** : FO n'est rattaché à aucun courant politique et ne perçoit aucune indemnité par d'autre voie que les cotisations des adhérents. Dans le cadre d'un accord appelé « modernisation du dialogue social » la DGAC met, en complément, à disposition des organisations syndicales certains outils de travail (local syndical, équipement de bureau). La totalité des représentants FO est composée de bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération autre que leur salaire d'agent de la DGAC. Ces conditions permettent d'agir en toute indépendance dans le cadre de l'action syndicale.
- **Solidarité** : FO recherche la cohésion et la solidarité entre les corps, les fonctions et les générations tant sur le plan de l'action sociale que sur le plan de la défense, de l'amélioration des statuts et des régimes indemnitaires ou retraites. C'est la pluralité des corps, les différences de parcours de chacun au sein d'un même corps, les différents métiers qui font la richesse de la DGAC.
- **Professionnalisme** : les dossiers DGAC sont très souvent techniques et complexes car ils doivent respecter de nombreuses contraintes : Sécurité, environnement, capacité auxquelles s'ajoutent, pour FO, le Service Public. La complexité des dossiers impose qu'ils soient traités avec professionnalisme pour être crédibles et respectés par la DGAC et les interlocuteurs ministériels et européens. Dans chaque cas nous recherchons le meilleur service pour l'utilisateur et demandons les moyens nécessaires tant sur le plan des effectifs que sur le plan technique : la sécurité et les conditions de travail ne se bradent pas et FO refuse toute compromission sur ces deux points.

Pour pouvoir défendre ces valeurs et les personnels les organisations syndicales doivent être légitimes et reconnues par l'Administration. Tous les 3 ans des élections professionnelles sont organisées et permettent de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Grâce à cette représentativité les organisations syndicales peuvent siéger ou non dans les différents CTP nationaux, ministériels ou dans les instances internationales. Au mois de juin 2008 il y aura des élections au sein de la DGAC qui auront deux objectifs liés :



• **Constitution du CTP MEEDDAT.** Ce vote concernera environ 100 000 agents. Trois syndicats sont représentés au sein du CTP actuel. (FO a 5 sièges sur 15 soit environ 30% de représentativité). Le vote aura lieu sur sigle et les personnels voteront pour une organisation syndicale. Le vote se déroulera sur un seul jour le jeudi 26 juin. Les personnels absents (congrés, service, maladie, stages, etc...) pourront voter par correspondance. C'est l'Administration qui acheminera le matériel de vote pour ceux qui voteront par correspondance et tiendra ouverts les différents bureaux de vote. Ce vote est important car il permettra de composer l'instance la plus élevée du Ministère.

• **Constitution des différents CTP au sein de la DGAC.** Ce vote concernera environ 11 500 agents et permettra, en particulier, de renouveler la composition du CTP DGAC où sont représentés 5 syndicats (FO a 2 sièges sur 10 au sein du CTP DGAC). Conformément au décret de 82 concernant la représentativité au sein de la Fonction Publique la représentativité au sein de la DGAC se fait en additionnant les voix obtenues par les organisations syndicales aux différentes CAP nationales. Chaque organisation syndicale présentera des listes dans les CAP, CCP, CHS, pour les corps qu'elles représentent. Dans le cas de FO qui représente l'ensemble des corps de la DGAC (Fonctionnaires administratifs et techniques, Ouvriers, Contractuels) nous déposerons des listes dans chaque corps. Chaque agent pourra voter dans son corps pour la liste présentée quel que soit son grade ou son affectation. Les élections auront lieu du 23 au 30 juin inclus. Comme pour l'élection du MEEDDAT les agents absents pourront voter par correspondance.

Ces 2 élections sont très importantes car elles conditionnent la capacité des organisations syndicales à s'opposer au démantèlement de la DGAC, à des logiques comptables basées uniquement sur le profit et à peser fortement sur les décisions européennes. Rappelons-nous que sans l'action syndicale la commission européenne aurait validé en 1999 la mise en concurrence des services de la circulation aérienne qui aurait conduit à une « AGENCE » avec toutes ses conséquences néfastes sur les personnels (perte de statut et de garantie d'emploi, mobilité forcée, etc..) et sur les conditions de travail.

FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux deux votes prévus en juin 2008. Il est important de voter car chaque voix compte pour se faire entendre. Isolés nous sommes plus vulnérables, regroupés nous sommes plus forts.